



COMMUNE DE MEX

DIRECTIVE MUNICIPALE

Émoluments des frais administratifs concernant les demandes de naturalisation

Demande pour les naturalisations individuelles :	CHF 200.-
Demande pour les naturalisations « familles » :	CHF 300.-

Entrée en vigueur de cette directive le 7 mai 2018

Pour la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
 Gregory Wyss		 Brigitte Beuchat

Ce tableau peut être modifié en tout temps.